

Modifications apportées au projet de PLU arrêté le 07 Novembre 2016, pour approbation du PLU révisé.

Modifications retenues et validées lors de la réunion PPA (Personnes Publiques Associées) du 12 Juillet 2017, après examens des résultats des procédures de consultation des PPA, et de consultation de la population (enquête publique).

1. Rapport de Présentation :

- Tourisme : rajout du classement de Saint Nazaire comme commune touristique page 35.
- Risques : rajout risque Mouvements de terrain, page 96 : carte.
- Textes règlementaires : rectification des références Code de l'urbanisme sur les principes généraux d'aménagement et d'urbanisme, page 88.
- Loi Montagne : rectification de l'article du code de l'urbanisme concernant l'application de la loi (L122.1) page 89.
- SRCE : rectification de la date d'adoption du Schéma Régional de Cohérence Écologique : adoption en Juin 2014, page 89 et 91.
- Nuisances sonores : rectificatif sur l'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport en Drôme, page 97.
- Eau potable : rectification des explications sur la ressource en eau potable et les capacités adaptées aux besoins, page 100.
- Assainissement : rectification page 101 : actualisation du descriptif assainissement collectif sur la commune : l'ensemble des effluents des secteurs denses actuels et futurs, y compris le secteur Ouest, est raccordé au réseau collectif SMABLA.
- Qualité de l'air : lutte contre l'ambrosie : rectification de l'arrêté préfectoral et précision sur la lutte contre la prolifération
- énergie : rajout du classement de la commune dans le périmètre TEPOS (Territoire à Energie Positive) page 102.
- Éléments du paysage à protéger : mise en cohérence de la liste des éléments avec celle affichée page 10 du règlement et dans le zonage, pages 124 à 127.
- Secteur de carrière : rectification de la surface et précision sur les parcelles concernées page 133.
- Servitudes : suppression des servitudes PT1 et PI2 page 136.
- Besoins en logements : rectificatif prévisions sur 12 ans et non pas 10 page 137, et année de départ 2014 et non 2015 page 139.
- Secteur de carrière : justification du choix du site de la carrière et de son périmètre, au chapitre de la protection de la richesse des espaces naturels, des sites et des paysages naturels. Et en tant que nouvelle activité économique sur un site d'exploitation anciennement existant, isolé, unique (pas d'autres sites possibles sur le territoire de la commune) et non conflictuelle avec le classement de Saint Nazaire comme commune touristique, page 140.
- Zones humides : rajout du secteur de Campavert (UDa), dans le justificatif de la possibilité d'extension des bâtiments existants en zone humide, au même titre que les secteurs UL, ULa (Bouveries Ouest et campings) , et UI1a Triboulières, page 140.

2. PADD : pas de modification

3. OAP : Rajout : implantation d'une haie anti dérive sur le secteur Le Mas 1AUo : sur schéma page 5 et texte page 7.

4. Règlement

- zonage : rajout de l'étiquette 1AUo sur le secteur Est du Mas pour une meilleure lisibilité.
- Règlement écrit
 - Article 5 du Titre I (dispositions générales) zones humides : rajout du secteur UDa de Campavert comme susceptibles de recevoir des extensions de bâtiments existants (au même titre que UL, ULa et UI1a)
 - Article A2 :
 - précision sur l'interdiction des équipements photovoltaïque au sol page 50
 - supprimé la distance maximale de 50 m des bâtiments principaux d'exploitation existants pour l'implantation de bâtiments agricoles nouveaux et, rajouté 'sauf cas exceptionnel dûment justifiés'.
 - regroupement des tirets 1 et 3 en un seul tiret 1 page 51
 - suppression de la définition d'une exploitation agricole aux tirets 4 et 5 page 50 et 51.

5. Annexes

- Annexe 5.1 servitudes : suppression des servitudes PI1 et PT2 sur cartographie : plan + légende.
- Annexe 5.2 : ajout note / attestation de la CCPR sur l'eau potable certifiant que la quantité d'eau fournie par le Syndicat des Eaux de la Rive Gauche de la Lyonne est suffisante pour l'alimentation en eau de la commune.

6. Analyse Environnementale : modifications prises en charge par le B.E Nature Consultant

- Ajout pièce 6.2 : résumé non technique de l'analyse environnementale.